

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DEVE 121 Convention avec l'association Un P'tit Bol d'Air mettant à sa disposition une parcelle de terrain - 6/8 rue de l'Ourcq (19e), pour un usage de jardin partagé.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association «Un P'tit Bol d'Air» une convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain - 6/8 rue de l'Ourcq (19e) pour un usage de jardin partagé ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association «Un P'tit Bol d'Air » - 5, rue de l'Argonne (19e) la convention jointe en annexe et mettant à sa disposition une parcelle de terrain - 6/8, rue de l'Ourcq (19e) pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction jusqu'à six ans.